

---

***Le soutien de l'Etat au développement de filières vertes et  
locales, les évolutions réglementaires à venir dans la  
construction neuve***

---

**Rencontre Innovation dans la Construction  
«Les matériaux agrosourcés et leur mise  
en œuvre dans le bâtiment»  
mercredi 9 novembre 2016**

**Michel HUEBER  
DREAL Grand Est**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE

# Plan de la présentation

---

- Contexte politique et réglementaire
- Plans d'actions nationaux matériaux de construction biosourcés et territorialisation de la démarche filières vertes
- Future réglementation pour les bâtiments neufs et expérimentation en cours



# Contexte politique et réglementaire

1996	Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie	2009-2010	Grenelle 1 et 2	2012	Décret et arrêté du label « bâtiment biosourcé »	2014	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	2015	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
2001	Accord-cadre bois-construction-environnement	2010	Filière « biomasse matériaux » reconnue comme une filière stratégique de l'économie verte par le CGDD	2013	Filière bois reconnue comme une des 34 filières d'avenir de la NFI	2014	Signature du contrat stratégique de la filière bois		



*Le secteur du bâtiment, enjeu central de la transition énergétique et environnementale*

**LE BÂTIMENT AU COEUR  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

**123** MILLIONS DE  
TONNES DE CO<sub>2</sub>

sont émises chaque année  
par le secteur du bâtiment

**75 000** EMPLOIS

pourraient être créés dans le  
bâtiment grâce à l'accélération  
de la rénovation énergétique.

**44 %** DE L'ÉNERGIE  
CONSOMMÉE

en France provient du secteur  
du bâtiment (contre 31,3 % pour  
les transports).

**500 000**

LOGEMENTS feront l'objet  
d'une rénovation thermique  
chaque année à compter de 2017.

**UNE TRANSITION DÉJÀ EN MARCHÉ**

**400** TERRITOIRES À  
ÉNERGIE POSITIVE

bénéficiant d'un fonds de 750 millions  
d'euros en 3 ans ayant permis  
moins d'émissions de CO<sub>2</sub>.

**55** en région  
Grand Est

*Cap vers les bâtiments à ENERGIE POSITIVE et BAS CARBONE*

## 3 AMBITIONS

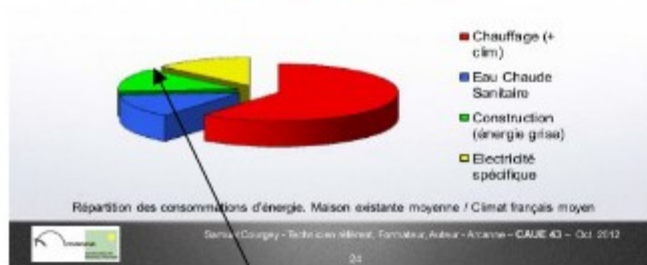
POUR PROMOUVOIR LES BÂTIMENTS BAS CARBONE

- 1 *Réduire* les émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie
- 2 *Évaluer* l'empreinte carbone dès la construction d'un bâtiment
- 3 *Valoriser* les matériaux recyclables et l'économie circulaire

Le secteur du bâtiment, enjeu central de la transition énergétique et environnementale

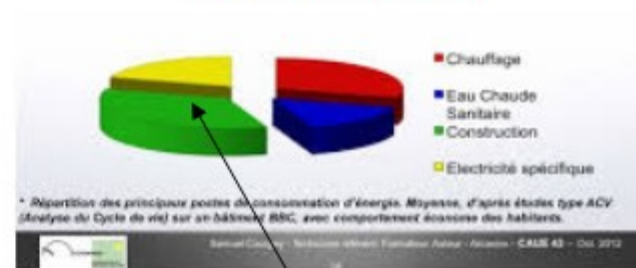
**Energie grise** : Energie nécessaire pour la construction et la fabrication des différents constituants du bâtiment.

Consommation énergétique d'un bâtiment  
sur sa vie entière



Bâtiment existant

Consommation énergétique d'un bâtiment  
sur sa vie entière (suite)



Bâtiment BBC/RT2012

Agir sur la consommation d'énergie pendant la construction devient aussi important que pendant l'exploitation d'un bâtiment.

## **Un label « bâtiment biosourcés »**

### Mode d'emploi

- Un outil d'application volontaire et sans aide financière, pour valoriser la démarche des maîtres d'ouvrage réalisant un bâtiment incorporant une part significative de mat. bios.

### Contenu et conditions d'obtention

- 3 niveaux en fonction du taux d'incorporation suivant la typologie du bâtiment
- Principe de mixité pour favoriser une plus grande diversité
- Exigences complémentaires (déclaration des impacts environnementaux, gestion durable des ressources, étiquette sanitaire A+ ou A)
- Délivrance du label dans le cadre d'une certification globale multicritère du bâtiment par des organismes accrédités

## **La loi encourage l'utilisation des matériaux biosourcés**

TITRE II : MIEUX RENOVER LES BATIMENTS POUR ECONOMISER L'ENERGIE, FAIRE BAISSER LES FACTURES ET CREER DES EMPLOIS – Article 14

VI.-L'utilisation des **matériaux biosourcés** concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments.

TITRE VII : SIMPLIFIER ET CLARIFIER LES PROCÉDURES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN COMPÉTITIVITÉ – Article 144

« Art. L. 228-4.-La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur **caractère biosourcé**. »

# Le plan matériaux de construction biosourcés 1

- Lancement en 2010, terminé à 100%
- Issu d'un travail de concertation avec les professionnels du bâtiment et les représentants de la filière
- Objectif : lever les obstacles au développement économique
- Supervision : DHUP
- Financement : DHUP à hauteur de 80% du coût total des actions
- 27 actions autour de 4 enjeux

## Enjeu N°1 : Structurer

Fédérer et représenter la filière

Élaborer, déployer et promouvoir une stratégie de filière

## Enjeu N°2 : Industrialiser

Répondre aux exigences techniques et économiques du marché

## Enjeu N°3 : Professionnaliser

Être en mesure d'acquérir, de coordonner, de transmettre et de diffuser ses savoirs et savoir-faire

## Enjeu N°4 : Innover

Réunir les conditions favorables à la mise sur le marché de solutions à forte valeur ajoutée



# Le plan matériaux de construction biosourcés 2

- Lancement en 2014
- 4 nouveaux groupes de travail qui identifient les actions collectives à mener dans la continuité du 1<sup>er</sup> plan
- Supervision : DHUP
- Financement : DHUP à hauteur de 80% du coût total

**Groupe d'échanges « acteurs de la construction bios. »**  
Faciliter la reconnaissance des procédures d'évaluation et l'accès au marché des produits innovants

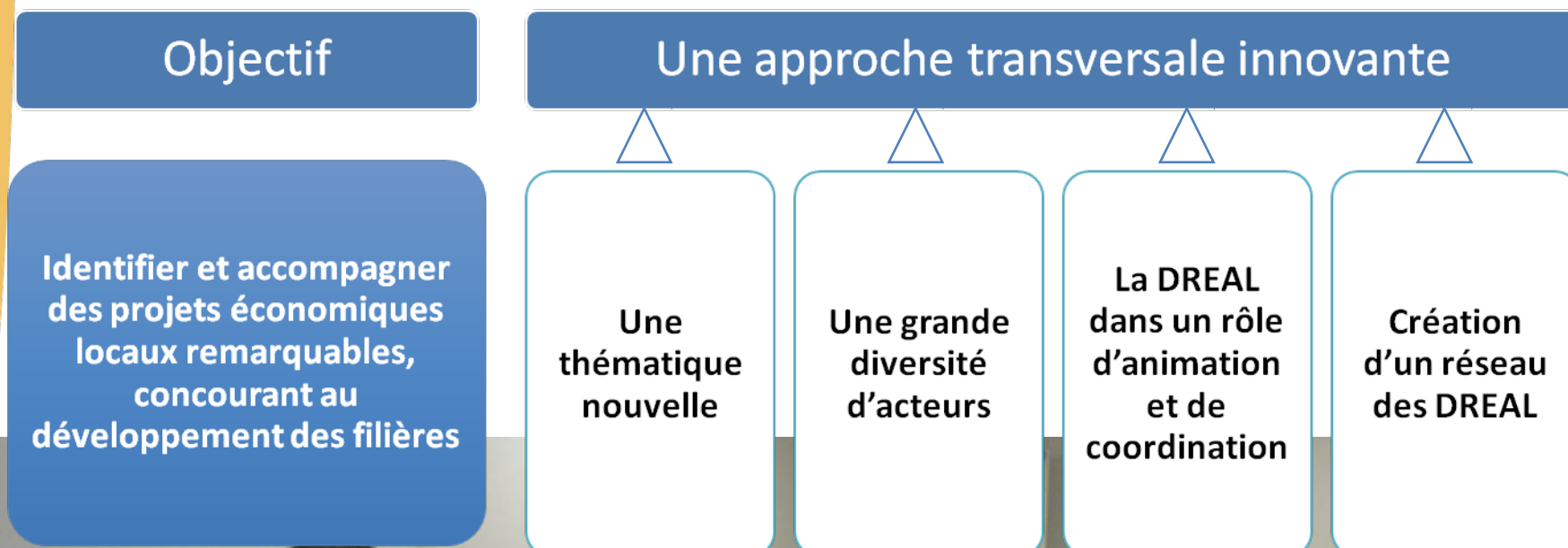
**Groupe de travail « formation »**  
Améliorer la formation/information des professionnels de la construction

**Groupe de travail « normalisation et sécurité incendie »**  
Lever les obstacles normatifs et réglementaires, en particulier vis-à-vis de la sécurité incendie

**Communauté R&D**  
Favoriser les échanges et les projets collaboratifs entre laboratoires de recherche

# Territorialisation de la démarche filières vertes

La circulaire du 31 décembre 2012 *relative à la territorialisation de la démarche filière verte dans le champ de la qualité de la construction*



# Territorialisation de la démarche filières vertes

## DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE :

Développement de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la commande publique

## DREAL AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU CHARENTE :

Accompagnement d'un centre de formation sur la construction bois à destination des artisans (projet formation Bois<sup>PE</sup>)  
Structuration d'une offre locale de bâtiments de plusieurs niveaux en bois (projet BAOBAB)

**DREAL PACA :** Structuration de la filière paille de riz pour le développement de produits à destination du secteur de la construction.

## DREAL ALSACE-CHAMPAGNE ARDENNE-LORRAINE :

Déclinaison du programme ABER (Aménager et Rénover avec le Bois) et extension du périmètre aux matériaux biosourcés

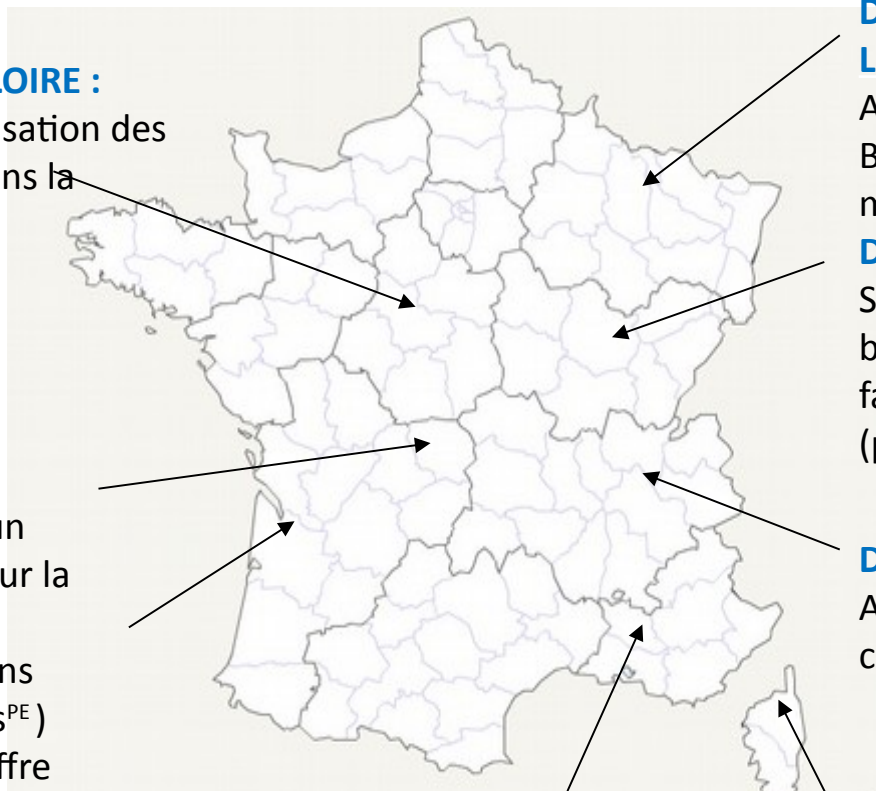
## DREAL BOURGOGNE-FRANCHE COMTE :

Structuration d'une offre locale de bâtiments de plusieurs niveaux et la fabrication de parquet avec du bois local (projet B<sup>3</sup>)

## DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

Accompagnement de la filière bois-construction

**DREAL CORSE :** Accompagnement de la filière pierre sèche



# Actions de la DREAL Grand Est

## Accompagner et soutenir les projets permettant le développement des filières biosourcés dans le domaine du bâtiment

- Études sur la rénovation de l'Habitat ancien en lien avec la DRAC
- Soutien à la filière chanvre
- Programme de rénovation bois sous le modèle ABER
- Création d'une gamme de menuiserie bois Parc des Vosges du Nord
- Concours d'architecture « bâtiments biosourcés »



## Structurer le réseau d'acteurs de la filière

- Créer un **réseau d'« ambassadeurs des matériaux biosourcés »** : formations, diffusion d'outils
- Enquête sur les perceptions, pratiques, et attentes des entreprises artisanales sur les matériaux de construction biosourcés
- **Partenariat avec l'ADEME, le CR, LQE, Energivie Pro, Arcad, le collectif 3CA, les interprofessions Bois , l'AQC, les organisations professionnelles..**

## Communiquer et sensibiliser pour promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés afin de massifier les solutions de rénovation biosourcés

- Organisation de journées d'information, de sensibilisation (bailleurs sociaux...)
- E-lettre Bâtiment DREAL...



# Action régionale : Le réseau des ambassadeurs des matériaux biosourcés

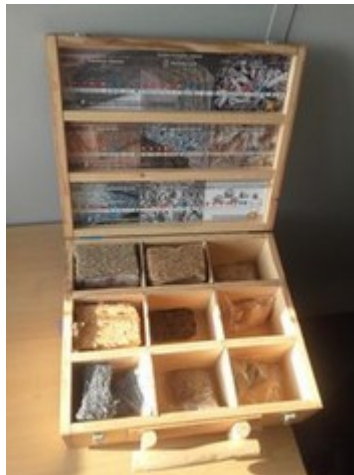
un réseau pour sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction



Une formation de 2,5 jours pour transmettre un socle de connaissances communes  
1ère session : juin 2016

22 participants provenant de la grande région

- **Associations** (CRITT Bois, Centre meusien d'Amélioration du Logement, LQE, CAUE, maison citoyenne...)
- **Collectivités territoriales** (Communautés de communes, d'agglomération, conseil départemental...)
- **Etat** (DREAL, DDT)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE

# Action régionale :

## Le réseau des ambassadeurs des matériaux biosourcés

un réseau pour sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction



**Prochaine session de formation : 23 au 24 janvier 2017**


**Prochaine journée réseau : 25 janvier 2017**

Lieu CVRH Nancy (Pont à Mousson)

**Formation gratuite**


Renseignements auprès de la DREAL :

**Anissa BEN YAHMED :**

 03.87.62.82.39

 [anissa.ben-yahmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anissa.ben-yahmed@developpement-durable.gouv.fr)

**Stéphane GUIDAT :**

 03.88.13.07.36

 [stephane.guidat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.guidat@developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE

## *La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte*

**LOI n° 2015-992 du 17 août 2015**

### *Des évolutions réglementaires pour les constructions neuves*

**Une nouvelle réglementation pour les bâtiments neufs à  
horizon 2018 – Expérimentation en cours**



Concertation de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire  
D'avril 2015 à l'été 2016

## TOUTE LA FILIÈRE DU BÂTIMENT SE MOBILISE POUR EXPÉRIMENTER LE BÂTIMENT DU FUTUR

Un comité de suivi et 7 groupes de travail composés de

**L'administration** : DHUP, DGEC, CSTB, ADEME, CEREMA, MIQCP, PBD, CGEDD...

**MOA** : AMF, ARF, ADF, USH, EPA, APIJ, EPAURIF, ADSTD, GPA, FPI, SNI...

**MOE** : CNOA, SYNTEC, UNSFA, UNTEC, CINOV...

**Entreprises** : EGF BTP, FFB, CAPEB, LCA...

**Industriels** : AIMCC, FIEEC...

**Fournisseurs d'énergie** : RTE, EDF, GDF, ERDF, GRDF...

**Certificateurs** : CERTIVEA, CEQUAMI, CERQUAL, PROMOTELEC...

**Associations** : ENERPLAN, HQE, EFFINERGIE, BBKA, Energie et avenir, IFPEB, BDM, COENOVE, CLER, AMORCE, FNE ...

**Divers** : FNADE, FEDENE, AFNOR,



> Une phase d'expérimentation  
POUR CRÉER UNE DYNAMIQUE

- Familiariser les acteurs aux nouveaux indicateurs du bâtiment à énergie positive et à l'ACV
- Permettre aux MOA volontaires de s'auto-évaluer

> Une concertation permanente  
AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

- Créer une gouvernance autour d'un observatoire de retours d'expérience de la faisabilité technique et la soutenabilité des nouvelles exigences

> Un label  
POUR RÉCOMPENSER LES PROJETS PILOTES

- Permettre aux MOA volontaires de valoriser leurs opérations

> D'AUTRES INCITATIONS

- Décret Bonus de constructibilité
- Décret Bâtiment public exemplaire
- Eco-conditionnalités = aides au financement d'ACV

# Vers des bâtiments neufs à énergie positive et à faible empreinte carbone

*Pour en savoir plus*

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Experimenter-la-construction-du.html>

***Qui est concerné par l'expérimentation ?***

***Quels bâtiments peuvent faire partie de l'expérimentation ?***

***Quelle est l'utilité de cette phase d'expérimentation ?***

***Comment participer à l'expérimentation ?***

***Comment est assuré le suivi de cette démarche ?***

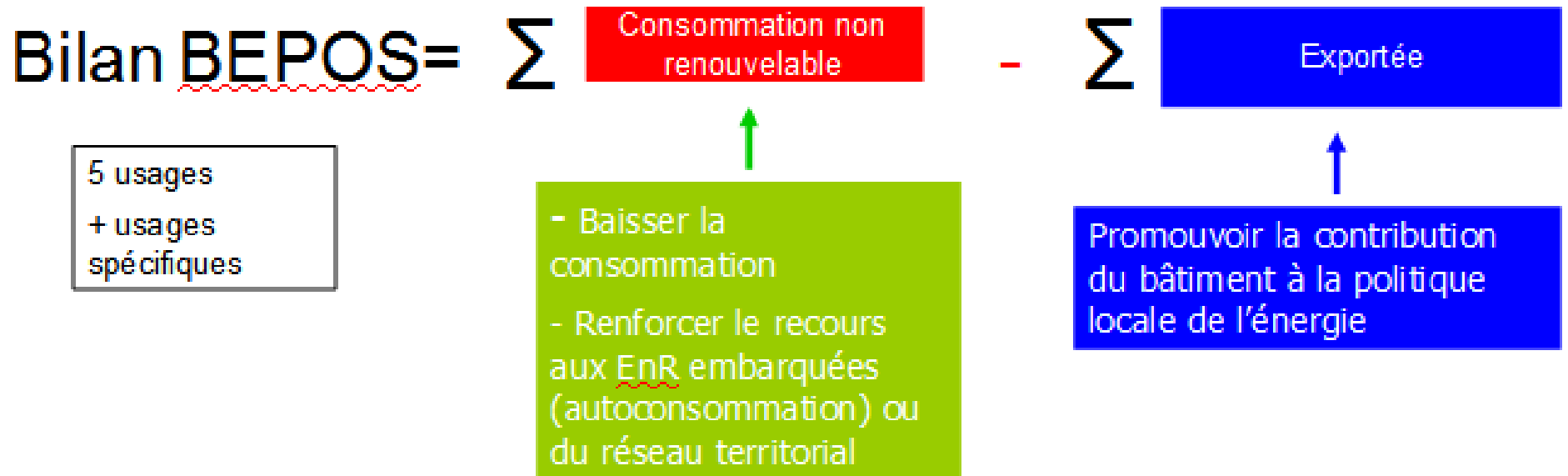
***Les niveaux proposés en matière de performance énergétique***

***Vous trouverez également de nombreux outils en libre téléchargement :***

- ***Référentiel « Energie - Carbone » - Niveaux de performance « Energie - Carbone » pour les bâtiments neufs***
- ***Référentiel « Energie Carbone » – Méthode d'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs***

# Le bilan BEPOS

**Le bâtiment BEPOS,  
Ce sont deux indicateurs supplémentaires pour aller plus  
loin que la RT 2012**



# Indicateurs carbone : Eges et Eges<sub>PCE</sub>

**Sur le cycle de vie** pour viser une amélioration globale des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs

1  $E_{ges} = \sum$  émissions GES du bâtiment

**Avec un sous-indicateur sur la construction** afin de garantir une mobilisation sur l'impact de la construction notamment les procédés de fabrication et les procédés constructifs

2  $E_{ges_{PCE}} = \sum$  émissions GES des produits de construction et équipements



# Que regarde-t-on ?

Une durée conventionnelle de calcul fixée à 50 ans pour toutes typologies		Performance environnementale du bâtiment sur son cycle de vie				Bénéfices et charges au-delà du cycle de vie
		Phase de production	Phase de construction	Phase d'exploitation	Phase de fin de vie	
Contributeurs	Produits de construction et équipements	✓	✓	✓	✓	Potentiel de réutilisation, récupération et recyclage  Export de la production locale d'énergie
	Consommations d'énergie			✓		
	Chantier		✓			
	Consommations et rejets d'eau			✓		

⇒ Valorisation des matériaux biosourcés

# 4 niveaux Energie et 2 niveaux Carbone

Améliorations BEPOS et CABRONE



Niveaux d'ambition renforcée

Energie 4  
ou  
Energie 3

+ socle CARBONE

CARBONE 2

+ socle Energie

Socle ENERGIE –CARBONE  
préfigurant la réglementation

Energie 2  
ou  
Energie 1

CARBONE 1



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE

# Un référentiel méthodes et performances cibles

## 4 niveaux « Energie »

-Le niveau « **Energie 4** » correspond à un bilan BEPOS nul sur tous les usages

-Le niveau « **Energie 3** » correspond à une amélioration de la performance du bâti et système couplé à un recours significatif aux énergies renouvelables

-Les niveaux « **Energie 1** » et « **Energie 2** » correspondent à une amélioration des consommations énergétiques (équivalent RT -X%), couplée à une utilisation d'ENR, à coût modéré: ils tiennent compte des gisements d'économies possibles.

## 2 niveaux « Carbone »

-Le niveau « **Carbone 1** » a vocation à emmener l'ensemble des acteurs dans une démarche de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

-Le niveau « **Carbone 2** » correspond à un niveau d'ambition élevé et nécessite un travail renforcé de réduction de l'empreinte carbone des matériaux et des consommations énergétiques



# Merci de votre attention

**Michel HUEBER**



03 88 13 07 40



[michel.hueber@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.hueber@developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-  
ARDENNE-LORRAINE